

COMMISSION ECB du CNPN du 22 OCTOBRE 2020

Avis sur le PNA en faveur du Faucon crécerellette (*Falco naumanni*) 2021-2030



Le bilan des connaissances est remarquable et le plan bien écrit.

Ce rapace migrateur méditerranéen a bénéficié depuis 1997 d'un programme LIFE, puis d'un plan de restauration (2002-2006) suivi d'un premier PNA de 2011 à 2015.

La situation du Faucon crécerellette s'est nettement améliorée puisque la population française est passée de quelques couples isolés en Crau à 550 couples nicheurs répartis en 6 colonies principales dans le Languedoc-Roussillon. L'objectif du nouveau plan est d'atteindre une population de 1 000 couples à l'horizon 2030 et une distribution surfacique d'au moins 2 000 km².

Points de débat :

Il est souhaité une synthèse sur les comportements sociaux qui pourraient expliquer les dispersions des colonies.

Volet international :

Le CNPN estime que ce volet de coopération entre pays est important, qu'il permet de mettre en lien avec l'évolution des populations nicheuses des autres pays européens méditerranéens (Espagne, Italie, Portugal), mais aussi avec le principal site d'hivernage connu à ce jour au Sénégal, qui connaît des variations très importantes de ses effectifs plutôt à la baisse.

Le site subit des atteintes de différents ordres, dont la fréquentation excessive et la détérioration du boisement où se réfugient la nuit les faucons crécerellette.

Des contacts devraient être pris au niveau des autorités centrales ainsi qu'au niveau des communautés locales.

Le développement éolien en Occitanie :

La mortalité des faucons crécerellette liée aux champs d'éoliennes est inquiétante : 55 cas de collision directs recensés = première cause de mortalité de l'espèce.

Quelles mesures pourraient être adoptées pour remédier à la situation et quel pourrait être le rôle du PNA ?

- une évidence : éviter l'installation de parcs éoliens dans les milieux très favorables à cette espèce (domaines vitaux existants ou potentiels),
- réduire les risques de collision aux périodes propices de mortalité constatées par bridage ciblé des éoliennes,
- rédiger une fiche action sur ce thème pour suggérer les mesures ERC à promouvoir,
- s'inspirer du PNA Milan royal et de ses recommandations concernant le développement de l'éolien,
- mettre en place un groupe de travail spécifique sur l'éolien en Occitanie et en PACA réunissant les promoteurs des parcs éoliens de la région, les administrations, les bureaux d'études et les associations et gestionnaires d'espaces naturels, afin d'établir des consensus,
- quid du futur développement des éoliennes en mer dites offshore ? Ont-elles une incidence sur les rapaces migrateurs ? Que prévoit le plan ?

Secteurs de reconquête :

Peut-on déterminer les régions naturelles de reconquête du Faucon crécerellette ? Où se situent les territoires couvrant 1 000 km² où pourraient s'installer les futures colonies de faucons crécerellette ? Peut-on procéder à une planification de ces sites et à leur aménagement ?

Intensification de l'agriculture :

L'agriculture semble un facteur plus important que le problème éolien selon une thèse en préparation. Quelles pourraient être les recommandations propres à faciliter l'installation des colonies en milieu agricole (mesures agro-environnementales, l'agriculture biologique...) ?

Enfin, il est suggéré qu'à l'issue des 5 ans révolus à mi-parcours du plan, un bilan intermédiaire soit adressé au CNPN et soumis à débat.

Sous ces quelques suggestions et réserves, le PNA est adopté à l'unanimité par le CNPN.



Michel METAIS
Président de la Commission ECB